

Paroisse : _____

Corporation cantonale

Fiche de contrôle

Les contrôles sont effectués au moins deux fois par an par le conseiller paroissial chargé des registres paroissiaux (art. 20 Rreg) avec le soutien du préposé aux registres de la paroisse.

Nom du conseiller paroissial en charge :	
Nom du préposé aux registres de la paroisse :	
Date de la dernière mise à jour de la liste des personnes ayant droit d'accès (annexe 4) :	
1. La <u>liste</u> des personnes ayant droit d'accès (annexe 4) correspond aux <u>utilisateurs actifs</u> dans la plateforme CathPers et aux <u>autorisations</u> octroyées (formulaires 1 et 2).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mesures prises :
2. Les <u>droits</u> de créer des listes (annexe 4) correspondent aux profils des <u>utilisateurs actifs</u> dans la plateforme CathPers et aux <u>autorisations</u> octroyées (formulaires 3).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mesures prises :
3. Le protocole des listes est à jour (date de remise, destinataire, date de destruction) et correspond aux quittances de réception.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mesures prises :
4. Les ordinateurs qui servent à accéder à la plateforme CathPers sont protégés par un programme antivirus et par un pare-feu informatique. Les logiciels sont à jour.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mesures prises :

Date : _____

Signatures :

Le préposé aux registres de la paroisse

Le conseiller paroissial en charge

Une copie de cette fiche de contrôle est transmise au Curé modérateur, respectivement au chargé du registre pastoral, accompagnée de la liste des utilisateurs actifs avec accès au registre pastoral.

Une autre copie de cette fiche de contrôle est à envoyer **dans les dix jours** à :

Corporation cantonale
Préposé cantonal CathPers
Boulevard de Pérolles 38
1700 Fribourg